

14ème législature

Question N° : 37867	De M. François Rochebloine (Union des démocrates et indépendants - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Écologie, développement durable et énergie		Ministère attributaire > Écologie, développement durable et énergie
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > énergies renouvelables	Analyse > Cour des comptes. rapport. conclusions.
Question publiée au JO le : 24/09/2013 Réponse publiée au JO le : 09/12/2014 page : 10317 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 21/01/2014		

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport rendu public le 25 juillet 2013, sur la politique de développement des énergies renouvelables. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte s'en inspirer pour la préparation d'une prochaine réforme.

Texte de la réponse

Les réponses du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie aux nombreuses recommandations de la Cour des comptes sont jointes en annexe du rapport de juillet 2013 relatif à la politique publique en faveur du développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté par l'Assemblée nationale et prochainement examiné par le Sénat, précise les plans d'actions prévus par le Gouvernement pour aborder les défis posés par la transition énergétique. Certaines des mesures préconisées par la Cour des comptes y sont détaillées, notamment une évolution de la contribution au service public de l'électricité (CSPE).